

Declaration de Monsieur Belarmino Monteiro Silva

Chargé d'Affaires

Mission Permanente du Cap-Vert à Genève

92 ème Session du Conseil de l'OIM

Genève, du 28 novembre au 1^{er} décembre 2006

Monsieur le Président,

Les problèmes migratoires, dans toutes ses dimensions, ne peuvent pas passer inaperçu par les autorités du Cap Vert. Résultat d'une tradition pluriséculaire, le Cap-Vert est l'un des rares pays au monde dont la communauté émigrée est supérieure en nombre à la population résidant.

L'émigration a constitué pour les capverdiens, depuis des siècles, une opportunité d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles. Elle a constitué pour le pays une importante source de revenus et de développement économique.

Ainsi, comme un pays de migrants, le gouvernement du Cap-Vert attache une énorme importance aux politiques migratoires qui favorisent le développement et appuie toutes les initiatives prises en faveur de la protection des droits humains des migrants et de faciliter leurs processus d'adaptation dans les pays d'accueil.

Dans ce contexte, le Cap-Vert estime qu'il est nécessaire que les pays d'accueil développent des politiques d'aide aux immigrants compatibles et assurent, dans le cadre de la politique d'accueil et d'intégration, un service social spécialisé en direction des immigrants comme moyen d'éviter toute forme de discrimination et d'exclusion qu'ils peuvent être victimes.

L'intégration personnelle, sociale, économique et politique sont des aspects nécessaires et indispensables pour une immigration réussie qui, certainement, exigent des efforts personnels mais aussi des conditions favorables qui doivent être créées et gérées par les autorités des pays récepteurs. L'intégration scolaire des jeunes descendants des émigrés doit être considérée comme un défi majeur, parce qu'il contribue à créer la stabilité émotionnelle nécessaire et indispensable à l'intégration effective dans la société des pays d'accueil.

Monsieur le Président,

Le Cap-Vert est inséré dans une région où, dernièrement, a attiré l'attention de la communauté internationale en vertu des drames qu'a représenté le flux migratoire des personnes, qui en conditions précaires et d'extrême danger pour la vie, cherchent quitter leurs pays.

Le Cap-Vert est conscient que beaucoup d'entre eux sont victimes des personnes ou des groupes de personnes peu scrupuleuses que cherchent à s'enrichir d'avantage en profitant des malheurs des autres.

Conscient du problème, les gouvernements des pays de la région, appuyés par l'Union Européenne, ont développé des actions ciblées pour contrôler la situation afin de mettre un terme à ces drames.

Cependant, Monsieur le Président, il faut rappeler, aussi, que l'émigration illégale est en premier lieu, le résultat du sub-développement, de la pauvreté et de la guerre. Donc, il semble important répertorier les causes probables que favorisent le phénomène et essayer de les éliminer. Dans ce contexte, il est absolument nécessaire le renforcement du partenariat entre les pays développés, les pays sub-développés et l'OIM afin de mettre en place des programmes efficaces de lutte contre la pauvreté et la misère et promouvoir une croissance économique soutenue.

Monsieur le Président,

Le monde globalisé où nous vivons actuellement est de plus en plus complexe et multiculturelle.

Cette globalisation, qui a accéléré les migrations humaines, met en relief la nécessité d'approfondir la réflexion sur les questions éthiques et culturelles du phénomène migratoire.

L'accroissement considérable des activités des groupes criminels organisés en matière de trafic illicite de migrants et des autres activités criminelles connexes préoccupe aussi les autorités nationales.

Ainsi, afin de prévenir et de combattre ces phénomènes, le Cap-Vert a signé et rectifié les protocoles additionnels à la Convention des Nations Unies contre les crimes transnationaux organisés, notamment contre le trafic illicite des migrants pour la voie terrestre, maritime et aérienne, et il procède maintenant à l'adaptation de la législation nationale à ce sujet.

Cependant il est nécessaire d'avoir le concours des partenaires de développement et des organisations internationales, notamment la OIM, pour inventorier les mesures à prendre et les rendre plus efficaces. Il faut aussi développer davantage d'actions de formations et de renforcement des capacités institutionnelles, la coopération régionale et internationale pour combattre le trafic.

Monsieur le Président,

Le Cap-Vert reconnaît l'énorme importance de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et il félicite le travail **remarquable** qu'elle développe pour répondre aux besoins des migrants dans le monde. Il appuie toutes les initiatives prises par l'Organisation dans le but de renforcer les dispositifs de coopération entre les gouvernements et de favoriser le dialogue politique en vue d'une approche objective sur les questions migratoires.

Le gouvernement de la République du Cap-Vert est conscient qu'il est indispensable donner à l'OIM les moyens financiers et humains nécessaires d'accomplir le mandat que les membres lui ont confié. A cet égard, il compte présenter, dans le meilleur délai possible, un plan

d'ammonisation pour s'acquitter de ses contributions restant dues au budget de l'Organisation, et honoré ses obligations en tant qu'Etat membre.

Merci de votre attention.